

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2010

En ouverture de la séance de conseil municipal du 1^{er} Juillet, le maire a demandé à l'assemblée d'avoir une pensée pour Gérald LEVY, maire de Journans décédé le 7 Juin, et rappelé qu'en tant que vice-président de la communauté de communes Bresse-Dombes-Sud Revermont il était en charge de dossiers tels que le centre de loisirs, le relais assistants maternels déjà réalisés, et également des projets de site internet et de maison de santé pluridisciplinaire. Il a indiqué que ses collègues auront à cœur de poursuivre son travail jusqu'à l'aboutissement de ces projets.

Le conseil municipal a ensuite approuvé le compte-rendu de sa séance du 4 Juin puis procédé à l'examen des questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Communauté de communes Bresse-Dombes-Sud Revermont

- Entendu le compte-rendu du conseil communautaire du 16 Juin, lequel a commencé par une présentation, par un représentant du cabinet INNOV'MSA, de l'étude du projet de maison de santé pluridisciplinaire, qui doit être construite à Tossiat. Le maire a également rendu compte de la réunion qui s'est tenue à ce sujet à Journans avec les professionnels de santé qui se sont majoritairement montrés intéressés par le projet. Il a indiqué que le coût de l'étude confiée à INNOV'MSA s'élève à 24 000 €, subventionnée à 50 % par le Département. Parmi les missions que contient cette étude figurent le montage du dossier et la recherche de subventions.

- Approuvé la modification des statuts afin de permettre la construction d'un équipement multisports à Druillat.

- Concernant le projet d'extension de la zone de la Vavrette, l'étude d'aménagement et VRD a été confiée à INFRATECH pour un montant de 3,6 % des travaux de même que l'étude relative à la loi sur l'eau pour 1 920 €.

Syndicat d'adduction d'eau Ain-Veyle-Revermont

- Entendu le compte-rendu du Syndicat d'adduction d'eau Ain-Veyle-Revermont qui a eu lieu à Pont d'Ain le 14 Juin :

. le rapport du Président sur le service de l'eau en 2009 fait état d'un réseau de 359 km desservant 15 487 habitants pour 7 355 abonnements. Le volume d'eau vendu est de 919 000 m³ pour 1 432 000 m³ produits. Les installations sont bonnes et le rendement satisfaisant. Toutes les analyses faites en 2009 ont révélé une eau conforme aux normes sanitaires en vigueur.

. Les travaux de pose de la nouvelle conduite reliant le futur puits d'Oussiat à la station de pompage ont bien avancé.

. Concernant le captage prioritaire de Tossiat les résultats du traçage effectué par le cabinet CPGF montrent une augmentation régulière des nitrates depuis 2009 et il est estimé qu'une période de 40 ans sera nécessaire pour les éliminer totalement. Ces résultats vont conduire à la mise en place de piézomètres supplémentaires afin de poursuivre les investigations quant à l'origine de la pollution. L'Agence de l'eau poursuivra son financement à hauteur de 80% des dépenses engagées.

Commission voirie

- pris connaissance des propositions d'aménagement de la route de Journans élaborées par le cabinet SED-ic et été informé que, de l'avis des spécialistes, seul le projet comportant une contrainte physique produira l'effet souhaité. Le conseil municipal a donc retenu la proposition comportant un plateau surélevé au carrefour Est avec le chemin du Moulin, ceci en remplacement des coussins lyonnais situés à hauteur des garages municipaux. En complément et afin que les véhicules ne reprennent pas de vitesse, un plateau trapézoïdal avec passage piétons remplacera le passage piétons actuel à hauteur de l'entrée du stade.

- autorisé le maire à signer la convention d'aménagement à intervenir avec le Conseil Général et sollicité une subvention pour ces travaux au titre du produit des amendes de police.

- approuvé le programme annuel des travaux de voirie et autorisé le maire à procéder à la consultation des entreprises.

Opération sécurité routière

- pris connaissance de l'opération de sécurité routière qui s'est déroulée du 15 au 22 Juin et au cours de laquelle un relevé de vitesse a été effectué sur la route de la Vavrette et sur la route de Salles, en agglomération. Sur la route de Salles, 68 % des véhicules respectaient la vitesse et 26 % étaient en léger dépassement mais plusieurs véhicules ont été enregistrés au-delà de 90 km/h. Sur la route de la Vavrette, 36 % seulement des véhicules

respectaient la vitesse de 50 km/h et 42 % étaient en léger dépassement mais 70 véhicules ont été enregistrés au-delà de 90 km/h dont une dizaine au-delà de 110 km/h. Il a été rappelé que la mise en place de panneaux indicateurs de vitesse a un rôle pédagogique et qu'il doit faire prendre conscience aux usagers de leur vitesse mais qu'au-delà de cette opération des contrôles répressifs seront exercés par les forces de l'ordre.

Réhabilitation du château « les Prairies » en logements sociaux

- entendu le maire rappeler au conseil municipal son engagement à réhabiliter le château « les Prairies » en logements sociaux principalement pour personnes âgées et indiquer que deux des trois bailleurs sociaux contactés pour être le partenaire de la commune dans cette opération se sont montrés intéressés par le projet : Dynacité et SEMCODA.

- entendu le compte-rendu des deux réunions de la commission bâtiment avec chacun de ces deux organismes et examiné les dossiers d'avant-projets sommaires préparés par chacun et qui définissent le parti d'aménagement retenu :

. **le projet de Dynacité** est de créer 10 logements traversants Nord-Sud, de 40 à 60 m² : deux en rez-de-chaussée, quatre au premier étage et quatre au second. L'accès aux étages se ferait par 2 escaliers desservant chacun 4 logements et un ascenseur desservant 4 logements seulement mais également la cave.

. **celui de SEMCODA** est de créer 8 logements dont 4 T3 : 1 en rez-de-chaussée, 4 au premier étage et 3 au second. Si les T3 sont traversants, les 4 autres logements sont desservis par un couloir central orienté Est-Ouest de telle sorte que deux de ces logements sont exposés plein Sud et les deux autres plein Nord. L'accès aux étages se fait par un seul escalier et un ascenseur construit à l'extérieur du bâtiment.

Dans les deux hypothèses, il est prévu de laisser un espace d'environ 90 m² à disposition de la commune en rez-de-chaussée ainsi que la cave ; des places de stationnement seraient aménagées à l'emplacement de l'ancienne salle des fêtes, après la démolition de celle-ci. L'opération serait réalisée dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, période pendant laquelle le bâtiment serait mis à disposition de l'aménageur qui prendrait à sa charge les travaux d'aménagement et d'entretien et percevrait les loyers des occupants. Il s'agirait donc, pour la commune, d'une « opération blanche » en termes financiers.

- décidé de retenir le projet de Dynacité en considérant : qu'il propose une meilleure utilisation de l'espace et crée deux appartements de plus que celui de son concurrent ; qu'il offre des logements plus confortables de par leur orientation ; qu'il laisse davantage de possibilités d'utilisation de la partie communale et notamment de la cave qui bénéficiera de l'ascenseur.

Travaux d'aménagement du cœur de village

- entendu le compte-rendu des travaux de la 3^{ème} tranche d'aménagement du cœur de village qui ont débuté le 21 Juin. La place des Anciens Combattants, la place de l'église, la partie de la rue Saint-Jean et de la rue des Fours située au Nord de la route de la Vavrette seront terminées fin Juillet. Pour la partie Sud de ces 2 rues, le chantier reprendra fin Août après les congés des entreprises.

- approuvé l'avenant n°1 au marché Eurovia pour la 2^{ème} tranche de travaux d'un montant de 13 606,46 € TTC

Révision des loyers et tarifs des services municipaux

- procédé à la révision :

. du loyer de la boulangerie qui, suivant l'évolution de l'indice des loyers commerciaux, diminue de 1.88 % au 1^{er} Septembre et passe ainsi à 830,50 € pour le localcommercial et à 714,40 € pour le logement ;

. du loyer de Sophie GERMAIN qui diminue de 0,06 % au 1^{er} Septembre, conformément à la variation de l'indice des loyers et passe ainsi à 338,42 € ;

. du tarif de location de la salle des fêtes qui augmente de 2 % au 1^{er} janvier 2011 ;

. du tarif de location des droits de chasse qui augmente de 2 % et passe à 291 € au 1^{er} septembre ;

. du tarif du restaurant scolaire qui augmente de 2 % à la rentrée et qui passe à 3,49 € le repas pourenfant et à 5,20 € le repas pour adulte ;

. du tarif de la garderie périscolaire qui augmente de 2 % et passe à 1,18 € le matin et 1,63 € le soi pour le 1^{er} enfant ; 0,95 € et 1,31 € pour le 2^{ème} enfant et à 0,83 € et 1,14 € pour le 3^{ème} enfant. Le service reste gratuit pour les suivants.

Conseil d'école

- entendu le compte-rendu du conseil d'école au cours duquel a été communiquée la répartition des élèves pour la rentrée soit, en l'état actuel des inscriptions : 29 élèves dans chacune des 2 classes maternelles et 25 dans

chacune des 4 classes primaires. Compte tenu du départ d'un important contingent en classe de 6^{ème}, l'effectif passe de 175 à 158 élèves.

- pris bonne note de la demande des parents d'élèves à participer à la réflexion pour l'amélioration de la sécurité routière aux abords de l'école.
- exprimé à nouveau son désaccord concernant la suppression de la 7^{ème} classe compte tenu, en particulier, des efforts financiers importants que la commune a consentis depuis des années en faveur de l'école.

Urbanisme

- pris connaissance des déclarations préalables de M. Jean-Claude CRETAINÉ pour un abri de jardin route de la Grande Vavrette et de M. Romain VERNOUX pour la pose d'un vélux rue Louis François Jambon.

Questions diverses

Le conseil municipal a également :

- . approuvé le devis de France Télécom pour l'installation d'une chambre route de la Vavrette, pour un montant de 3 102,38 € ;
- . approuvé le devis d'acquisition d'éléments d'illumination de fin d'année pour 1 022,58 € ;
- . pris une décision modificative budgétaire n°3 ; été informé que 17 ados se rendront à Hackenheim dans le cadre du jumelage du 9 au 16 août ;
- . entendu le compte-rendu de l'assemblée générale de l'ADMR qui s'est tenue à Tossiat le 27 Mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.

Prochain conseil municipal le 2 Septembre à 20H00.